



Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3841-
DÉPOSÉE EN AUDIENCE 2013
Date: 05/08/2013
Pièces n°: B-0039

Québec, le 21 mars 2012

Monsieur Charles Breault
Technicien civil - Projets Blainville 3
Hydro-Québec Distribution
Unité Projets - Territoire Laurentides
1000, boul. Michèle-Bohec, 1^{er} étage
Blainville (Québec) J7C 5L6

Objet : Demande de servitude pour l'installation de 4 ancrages sur le lot 3 244
501 cadastre du Québec, circonscription foncière de l'Assomption/
projet de conservation du ruisseau de feu. Réf HQ: 64232706 - DLS-002607

Monsieur Breault,

Nous avons pris connaissance de la demande reçue le 26 janvier dernier dans laquelle la société Hydro-Québec nous demande de consentir une servitude pour l'emplacement de 4 ancrages, qui serviront à équilibrer la future ligne électrique de distribution dans la courbe du chemin St-Charles, empiétant ainsi sur notre propriété.

À la suite d'une discussion avec la Ville de Terrebonne, nous nous joignons à celle-ci pour demander que les fils soient enfouis sur leur propriété. Le terrain de Canards Illimités où les installations étaient prévues fait partie du « Parc Faunique du Ruisseau de feu » où plusieurs partenaires, dont la Ville de Terrebonne, le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et Environnement Canada (EC), se sont impliqués pour assurer une vocation de conservation à ce territoire. En 2005, la propriété a fait l'objet d'un don écologique, ce qui implique que tout changement d'utilisation ou de disposition implique une autorisation du ministre. Depuis 2005, Canards Illimités et ses partenaires ont investi plus 2 millions de dollars dans ce site. Le projet ruisseau de Feu se veut un exemple dans le monde de la conservation où protection, restauration d'habitats, mise en valeur et activités récréo-éducatives sont intégrées dans une trame urbaine.

Aujourd'hui, le projet est rendu à la mise en valeur, ce qui implique d'intégrer les infrastructures au paysage par des aménagements, des plantations, l'utilisation de matériaux spéciaux. Il nous apparaît évident que l'installation de cette ligne électrique dans le paysage vient diminuer les efforts déployés pour faire de ce site un modèle au Québec. La Fondation Hydro-Québec pour l'Environnement a d'ailleurs contribué pour la protection et l'aménagement de ce site exceptionnel.

Sachant que le dossier est présentement en discussions entre Hydro-Québec et la Ville de Terrebonne nous allons attendre le dénouement de celles-ci avant d'entreprendre toute démarche d'autorisation auprès d'Environnement Canada et du MDDEP.

En vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'accepter, Monsieur Breault, mes salutations distinguées.



Bernard Fillion
Directeur du Québec

p. j.

cc. M. Denis Lévesque, Ville de Terrebonne